

La Suisse au fil des jours

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **31 (1985)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

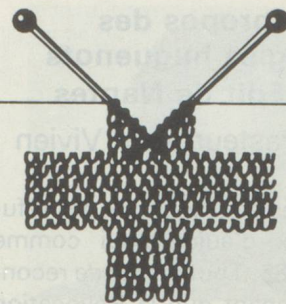
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

la Suisse AU FIL DES JOURS

par Danièle Dubacher



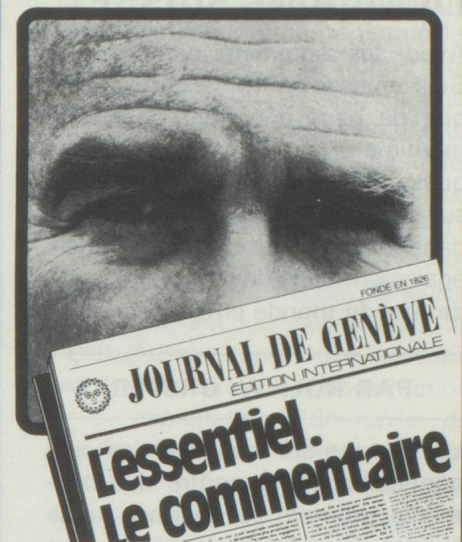
Septembre

11. Le Conseil fédéral dit non à l'initiative (munie de 160'000 signatures) qui vise à empêcher la construction d'une place d'armes à Rothenthurm et à conserver les marais et les sites marécageux dans l'ensemble de la Suisse. Par contre il dit oui à un renforcement de la loi sur la protection de la nature et du paysage.
11. Pour avoir refusé d'accomplir son service militaire au sein du service complémentaire féminin (SCF), une femme âgée de 28 ans est condamnée par le Tribunal de division à une peine de prison de 20 jours avec sursis. Elle est aussi exclue de l'armée. Le tribunal s'est demandé si le Code pénal militaire concernait aussi le refus de service chez les femmes et a conclu que les mêmes droits et devoirs étaient valables pour les soldats astreints au service obligatoire et pour les soldats du SCF.
11. En concédant au Wankdorf de Berne un match nul face à l'Eire (0-0), l'équipe nationale de football perd pratiquement toutes ses chances d'aller disputer le Mondial de 1986 au Mexique.
12. La délégation suisse à la troisième conférence du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) déclare que l'une des conditions fondamentales pour le maintien de la Suisse au sein du TNP est de pouvoir continuer à jouir du droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, pour autant que ces activités soient surveillées par l'Agence internationale de l'énergie atomique.
13. A Lugano, on évoque les résultats positifs des trois premières années d'expérience de la plus grande centrale photovoltaïque d'Europe. Celle-ci est entrée en fonction le 13 mai 1982, réalisée par le Département tessinois de l'environnement et installée sur le toit de l'école supérieure de Lugano-Trevano. En 3 ans, la centrale photovoltaïque, qui produit du courant continu et dispose d'une puissance maximale de 10 kW, a fourni 22'479 kWh d'énergie électrique.
16. Le Conseil fédéral décide d'imposer les normes d'échappement en vigueur aux USA depuis 1983 à nos voitures de tourisme depuis le 1^{er} octobre 1987. Le respect de ces normes implique que ces véhicules utiliseront des catalyseurs réglables dont le fonctionnement devra être soumis chaque année à un contrôle officiel.
17. Afin de faire face à l'afflux des demandeurs d'asile, le gouvernement décide de créer un poste de délégué aux réfugiés. De plus, il demande au Parlement d'accorder 70 fonctionnaires supplémentaires afin d'accélérer la cadence des décisions.
18. Le Conseil national refuse une motion qui demandait d'envisager la réouverture des casinos. Les Suisses devront continuer à se contenter de Kursaal avec une mise maximale à 5 francs.
18. Pour la première fois dans l'histoire des Chemins de fer fédéraux, une femme est nommée chef de gare. Elle aura la responsabilité de la gare de Riedtwill, dans le canton de Berne.
19. Le Président de la Confédération se rend à Granges où il visite les établissements de fabrication des résonateurs à quartz de la Swatch. A cette occasion, il reçoit la dix-millionième du nom.
20. On commente à Strasbourg un rapport vaudois sur l'Europe du quatrième âge (les plus de 80 ans). Ils étaient 9 millions en 1981 et seront 12 millions en 2001. Il s'agit d'un important problème aussi bien social et médical que politique et économique. Une constatation domine les conclusions du colloque : les personnes âgées ne peuvent en aucune manière être placées en marge de la vie sociale de la communauté. L'expérience américaine l'a démontré, les retraités votent et consomment et leur mise à l'écart peut constituer un facteur politiquement à risques, dès le moment où, comme aux USA, ils s'organisent en groupe de pression.
22. Votations fédérales. Un nouveau pas est franchi en direction de l'égalité entre hommes et femmes : le nouveau droit matrimonial et successoral est accepté par 54,7 % des citoyens votants. — Le peuple approuve aussi l'harmonisation de la rentrée scolaire qui se fera partout en automne. — Par contre, la « garantie des risques de l'innovation » est refusée. — Participation : 40,7 %.
22. Les délégués du WWF Suisse s'inquiètent du flot de projets de barrages hydroélectriques prêts à être construits dans les régions alpines et dans les vallées fluviales. Ils lancent un appel afin que l'on refuse toute construction de nouvelles installations hydroélectriques tant que les énormes possibilités d'économie d'électricité ne seront pas utilisés et tant que l'industrie s'obstinera à favoriser le gaspillage.
22. Un appareil ULM défie l'interdiction de vol appliquée en Suisse en franchissant le Simplon, 75 ans après l'exploit historique du péruvien Geo Chavez. Les auteurs du délit, dont l'un est le petit-fils d'Auguste Piccard, expliquent les motifs de leur geste dans une lettre adressée à Berne : « Pourquoi ne pas réglementer l'ULM plutôt que de l'interdire ? ».

24. Les responsables du Mouvement anti-apartheid de Suisse déposent au Palais fédéral une pétition qui invite le Conseil fédéral et les Chambres à ne plus accorder de crédits au Gouvernement sud-africain. Le mouvement anti-apartheid, appuyé par une vingtaine d'organisations tiers-mondistes, estime que, devant une opinion publique « mal informée », devant un gouvernement sud-africain contraint de fabriquer lui-même son armement, on peut et on doit agir par un boycott.
24. A Genève, le Haut-commissaire pour les réfugiés, M. Paul Hartling, lance un appel urgent aux gouvernements donateurs. La trésorerie est à sec, le manque à gagner de 75 millions de dollars. Si de l'argent n'afflue pas incessamment, le haut-commissariat devra suspendre ou réduire nombre de ses activités d'assistance aux 10 millions de réfugiés dont il a la responsabilité à travers le monde.
27. En raison du nombre croissant des entrées illégales dans notre pays, le Conseil fédéral ordonne un renforcement des contrôles personnels aux postes de douane ainsi qu'une surveillance accrue de la frontière « verte ».
27. Une banque de données pilote, qui regroupera toutes les informations relatives à l'écologie sur notre planète, entre en service à Genève. Elle porte le nom de Base mondiale de données sur les ressources (GRID) et fait partie du système mondial de surveillance continue de l'environnement des Nations Unies. Ce nouveau centre est destiné aux planificateurs du développement, aux scientifiques et aux spécialistes de l'environnement.
28. A l'occasion des prochaines négociations salariales, la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux de la Suisse (FCOM) ne va pas se contenter d'exiger des adaptations au renchérissement, elle va revendiquer des augmentations réelles. Telle est la décision prise à Olten par une assemblée des délégués de la fédération au vu de l'amélioration de la situation de la branche.
30. Le Conseil fédéral décide de porter de 15 à 25 % la contribution de la Confédération aux frais de service social des œuvres d'entraide pour les réfugiés.
30. Le Conseil national approuve un crédit de 3 milliards de francs qui devront permettre de construire chaque année, jusqu'en 1990, 3 500 logements de plus.

Octobre

2. Résultats de tests effectués sur 98 prisonniers et gardiens volontaires de 2 prisons bâloises pour dépister le virus du Sida. Résultats positifs pour 15 personnes, dont 3 femmes. Toutes les personnes porteuses du virus sont des drogués. On se réjouit du fait qu'aucun des gardiens n'a le Sida : cela montre clairement que la maladie ne peut être transmise par simple contact.
4. Le président de la Confédération reçoit un doctorat honoris causa en droit de l'université de Boston. M. Furgler a été invité dans le cadre d'une série de conférences qui devraient permettre aux différents leaders du monde de s'exprimer à tour de rôle. Dans son allocution intitulée « Le futur : notre cause commune », M. Furgler se dit « profondément reconnaissant d'avoir l'honneur d'accueillir le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev pour le sommet de Genève à la mi-novembre » et affirme que « cette rencontre historique représente un pas encourageant vers l'espoir d'une diminution des tensions ».



Le quotidien suisse d'audience internationale

vous propose :

chaque jour, toute l'information sur l'actualité suisse, la politique, la culture, les loisirs, vous permettant ainsi de garder un contact avec la mère patrie; une analyse rigoureuse et indépendante des grands événements internationaux, leur portée et leurs conséquences sur le monde de demain; une chronique des bourses suisses et mondiales et un reflet dynamique de la vie économique;

chaque semaine, des chroniques de synthèse et le « Samedi littéraire », supplément littéraire et artistique, unique dans la presse suisse d'expression française.

L'abonnement direct vous assure la continuité de la livraison de votre journal, tout en vous offrant la possibilité de réaliser une appréciable économie, ainsi qu'en témoigne le tarif ci-après :

FRANCE 12 mois 6 mois
(règlement sur compte bancaire à Paris)
édition quotidienne **FF 1020.-** **FF 590.-**
(Six numéros par semaine, y compris supplément littéraire)
édition hebdomadaire **FF 220.-** **FF 115.-**
(numéro du samedi/dimanche, avec supplément littéraire)

Souscription à l'administration du Journal de Genève, case postale 439, CH-1211 Genève 11, ou par télex : 422 214.

Le Journal de Genève est en vente en France dans tous les kiosques portant le panonceau « Press international », et par l'intermédiaire de son distributeur Transports-Presse, 5, rue d'Argout, 75002 Paris, tél. 42 36 54 55.